

Direction générale

Caen, le 24 août 2021

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté relatif à l'autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans des centres désignés

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale.

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Au regard de la propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles, le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et habilite le préfet à prendre des mesures exceptionnelles et notamment la désignation de centre de vaccination.

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

L'Agence régionale de santé de Normandie émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans les centres suivants :

- Centre de vaccination d'Avranches : salle omnisports Roger Lemoine, boulevard Pasteur, 50 300 AVRANCHES
- Centre de vaccination de Carentan les Marais : rue de la halle, salle des fêtes, 50 500 CARENTAN LES MARAIS
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle des fêtes, place centrale, 50 110 CHERBOURG EN COTENTIN
- Centre de vaccination de Cherbourg en Cotentin : salle Montécot – Octeville, 50 130 CHERBOURG EN COTENTIN
- Centre de vaccination de Coutances : 17 rue Seringas, 50 200 COUTANCES
- Centre de vaccination de Granville : salle Hérel – boulevard des Amiraux Granvillais, 50 400 GRANVILLE
- Centre de vaccination de Saint Hilaire du Harcouet, salle des fêtes, rue Waldeck Rousseau, 50 600 SAINT HILAIRE DU HARCQUET
- Centre de vaccination de Saint-Lô : salle Salvador Allende, 2 rue bis saint Thomas, 50 000 SAINT LO
- Centre de vaccination de Valognes : gymnase de l'Oncor, Résidence Félix Buhot, 50 700 VALOGNES

Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS¹, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

P/Le Directeur général,
La Directrice générale adjointe,



Elise NOGUERA

¹ *Guide ARS Normandie – mai 2021 : Mise en place d'une équipe mobile de vaccination dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19*